

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_4643_CC

**INSPECTION VIDÉO DES RÉSEAUX D'EAUX
PLUVIALES ET D'EAUX USÉES**

LE 3 JANVIER 2023

DE 8H30 À 12H00

RUE NOTRE DAME

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022,
n° AR_2022_3724_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de ABR Réseaux en date du
22 décembre 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
LE 3 JANVIER 2023
DE 8H30 À 12H00**

ARTICLE 1^{er} - RUE NOTRE DAME

La rue sera barrée au droit des travaux, le temps des travaux.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

Numéro SIRET entreprise : 438 536 211 00024

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par ABR Réseaux (20 Village de la gare - 50690 Couville), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

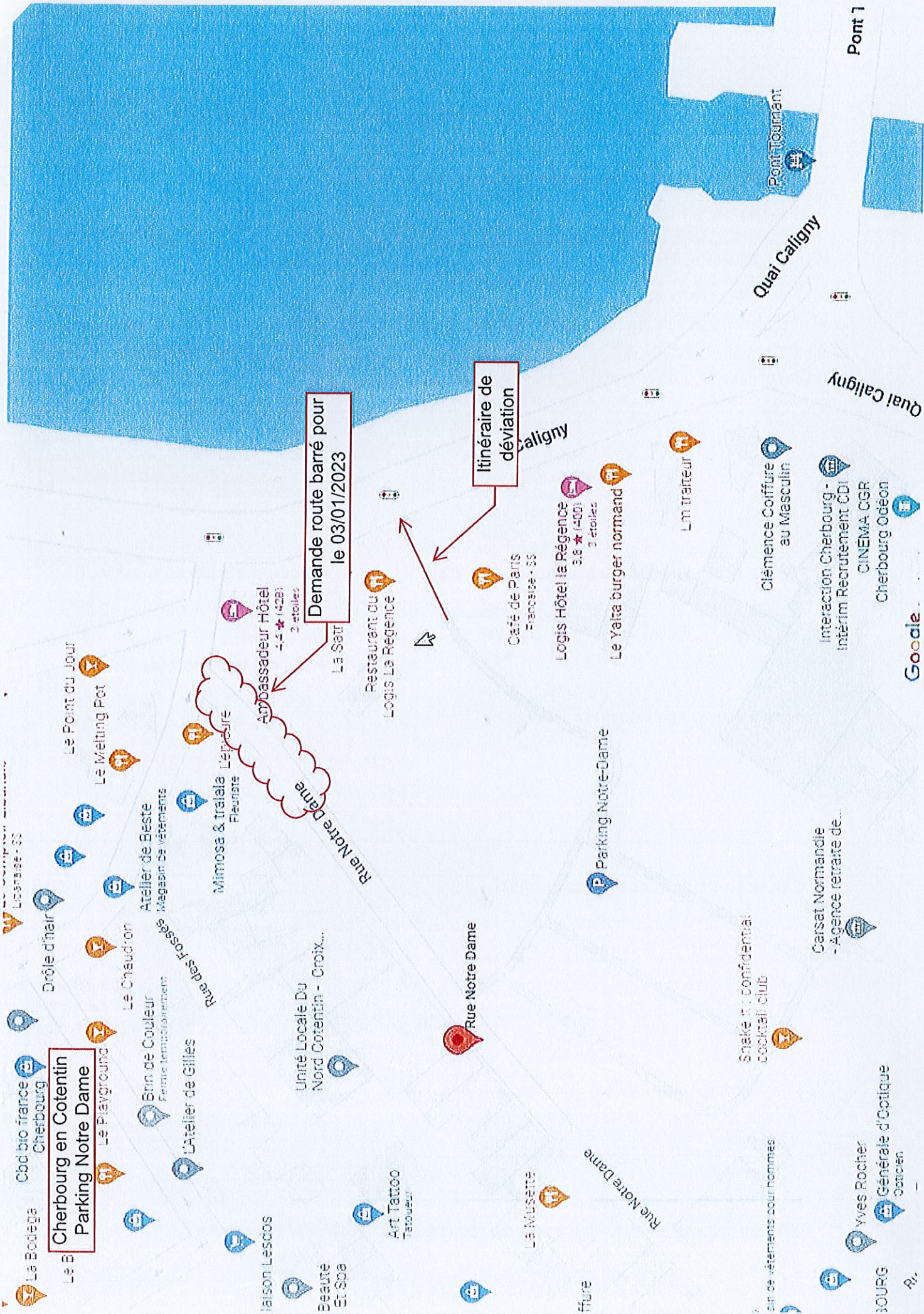
ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 28 décembre 2022,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE





**Cherbourg en Cotentin
Parking Notre Dame**

**Demande route barré pour
le 03/01/2023**

**Itinéraire de
déviation**

Appassadeur Hôtel
3,4 ★ (428)
3 étoiles

**Restaurant du
Logis La Régence**

Café de Paris
Française • 35

Logis Hôtel la Régence
3,6 ★ (400)
3 étoiles

Le Yalta burger normand

Lm traiteur

**Clémence Coiffure
au Masculin**

**Interaction Cherbourg -
intérim Recrutement CDI
CINEMA CGR
Cherbourg Odéon**

Google

**Cherbourg en Cotentin
Parking Notre Dame**

**Demande route barré pour
le 03/01/2023**

**Itinéraire de
déviation**

Appassadeur Hôtel
3,4 ★ (428)
3 étoiles

**Restaurant du
Logis La Régence**

Café de Paris
Française • 35

Logis Hôtel la Régence
3,6 ★ (400)
3 étoiles

Le Yalta burger normand

Lm traiteur

**Clémence Coiffure
au Masculin**

**Interaction Cherbourg -
intérim Recrutement CDI
CINEMA CGR
Cherbourg Odéon**

Google